



# Formulaire d'inscription

## « Ateliers professionnels »

### DELAI DE DEPOT DES DOSSIERS POUR LES ATELIERS PROFESSIONNELS 2010-2011 / 1E SEMESTRE :

« INITIATION A LA TECHNIQUE DU SPECTACLE » AVEC NICOLAS BERSETH ET IAN LECOULTRE : 6 SEPTEMBRE 10

« LOOKING FOR WILLIAM » AVEC CHRISTIAN GEFFROY SCHLITTLER : 25 OCTOBRE 10

« LES NOCES RUSSES » AVEC LILO BAUR : 10 DECEMBRE 10

Les dossiers doivent parvenir pour la date indiquée, et par courrier postal à :

Manufacture - Haute école de théâtre de Suisse romande (HETSR)

Rue du Grand-Pré 5, Case postale 160, CH - 1000 Lausanne 16

Atelier

Intervenant-e

Dates complètes

Coût

Nom

Prénom

Date de naissance

Nationalité

Profession

\* Adresse privée

\* Adresse professionnelle

Cie/Soc.

Rue

Case

NPA

Lieu

Téléphone

Tél mobile

Fax

e-mail

\* Cocher l'adresse de facturation

#### Formation/diplômes

- Université, EPFL
- Haute école spécialisée / Conservatoire
- Brevet fédéral ou maîtrise fédérale
- Maturité professionnelle ou gymnasiale (bac)
- CFC
- Ecole privée :
- Autres :

#### Information sur le cours provenant de

- flyer du cours
- annonce presse
- bouche à oreille
- site internet
- promotion par e-mail
- autre

La sélection est annoncée aux participants au plus tard un mois avant le début de l'Atelier. La finance d'inscription doit être versée au plus tard quinze jours avant le début de l'Atelier.

En cas de désistement pour un Atelier professionnel durant les 14 jours qui le précèdent, la moitié du montant de celui-ci est retenu ou exigé. Si le désistement a lieu à partir du premier jour d'Atelier, le montant total est retenu ou exigé. En cas de désistement en dehors des délais mentionnés ci-dessus, et quel que soit le motif, le 10% de la finance d'inscription est retenu ou exigé. Seuls les désistements ou annulations écrits sont pris en considération.

Aucune attestation n'est délivrée en cours de formation.

Lieu, date

Signature

#### Annexes :

- Lettre de motivation
- CV (pour les Ateliers Interprétation, photo souhaitée)
- Copie des titres et/ou attestations (lors de la première inscription à une formation continue de la Manufacture)